

**ANNEE 2022**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 14 DECEMBRE 2022**

Délibération n°

**2022082**

Date de convocation : 09/12/2022

Date d'affichage : 15/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	15
Pouvoirs	:	6
Nombre de votants	:	21

Vote : 21  
Pour : 21 (dont 6 pouvoirs)

**Adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 064-216401000-20221214-2022082-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 décembre, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents* : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Jean-Baptiste HALTY.

Mmes Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Nathalie HARAN.

*Absents excusés* : Mme Guénaél LE CAM (pouvoir à Mme Sylvie ITHOURRIA), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Philippe ENSALES), Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Mikel AMILIBIA (pouvoir à Mme Marie ROSPIDE), M. Arnaud PAVLOVSKY, M. Cédric BRESAC.

*Secrétaire de séance* : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**OJ n°1: Création d'une liaison piétonne impliquant le lancement d'une enquête publique pour un échange foncier et le déclassement partiel de l'impasse Louberry.**

Le Maire expose au conseil, le projet de création d'une liaison piétonne reliant l'impasse Louberry au centre bourg de Bassussarry, via le parking des Platanes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du développement des itinéraires piétonniers et de leur maillage progressif sur l'ensemble de la commune.

Pour permettre la création d'une liaison piétonne entre l'impasse Louberry et le parking des Platanes, il convient de procéder à un échange foncier et de déclasser une partie de l'extrémité Nord de ce chemin rural.

M. le Maire explique qu'une enquête publique préalable est nécessaire en amont de cette démarche

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- D'émettre un avis favorable sur le lancement d'une enquête publique portant sur un échange foncier et le déclassement partiel d'une partie de l'impasse Louberry en vue de la création d'une liaison piétonne permettant la jonction avec le parking des Platanes.
- De procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bassussarry, le 14 décembre 2022.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

